



## Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Clarée »



- 24 novembre 2014 Briançon -  
Communauté de Communes du Briançonnais

### **1 ère partie : élection du Président du Comité de Pilotage**

Mmes Leber-Boyer et POTIN de la DDT05 accueillent les participants et ouvrent la séance.  
Mme Potin de la DDT05 demande s'il y a des candidats dans la salle. M. Jean-Louis Chevalier, Maire de Névache, propose la candidature de sa première adjointe, Mme Claudine Chrétien. Mme Chrétien se présente et confirme sa candidature et son intérêt pour Natura 2000.

Votants :

J.-L. CHEVALIER, Maire de Névache  
C. CHRETIEN, première adjointe au Maire de Névache  
J.-L. HUMBERT, conseiller municipal à St Chaffrey  
J.-M. REYMOND, Maire de Val des Prés  
Résultat du vote : 4 voix pour, 0 abstention.  
Mme Claudine Chrétien est élue Présidente du COPIL du site pour 3 ans.

### **2e partie : Comité de Pilotage pour la validation du Document d'Objectifs du site Clarée**

Présents :

S. ABDULHAK, botaniste écologue au Conservatoire Botanique National Alpin  
S. BARELLE, Communauté de communes du Briançonnais, Chef du Pôle technique environnement et développement durable, chargé de mission Grand Site Clarée  
M. BARBERO, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, rapporteur scientifique du site « Clarée »  
L. BLANCHARD, Office National des Forêts, chargé de mission environnement  
J.-L. CHEVALIER, Maire de Névache  
C. CHRETIEN, première adjointe au Maire de Névache  
J.-F. FROMENT, AAPPMA La Vallée de la Clarée  
R. GAUCHER, Conseil Général des Hautes-Alpes  
P. GILLOT, ECODIR  
N. GIRARD, Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes  
F. HOMAND, Arnica Montana  
J.-L. HUMBERT, conseiller municipal à St Chaffrey  
F. LEBER-BOYER, DDT service Eau Environnement Forêt, Chef d'unité Espaces Naturels et Evaluation Environnementale  
S. MONDET, ACCA de Val des Prés  
A. MARTIN, Compagnie des guides Oisans-Ecrins  
M. POMARD, chargée de mission Natura 2000 à la Mairie de La Grave  
C. POTIN, service Eau Environnement Forêt, Chargée de Mission Natura 2000 - Patrimoine Naturel  
J.-M. REYMOND, Maire de Val des Prés  
D. RUHLAND, Arnica Montana  
C. SOULEYS, CERPAM  
H. VANDERPERT, CEN PACA – gestion des sites des Hautes-Alpes  
A. VIVAT, chargée de mission Natura 2000 à la Mairie de Névache

Excusés :

A. FARDELLA, Président de la Communauté de communes du Briançonnais  
A. LAUZON : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

Mme Chrétien ouvre le COPIL à 14h40.

Après une introduction de Mme Potin, Mme Vivat présente le réseau Natura 2000, le site de la Clarée et le contenu du Tome 1 « Diagnostic – Enjeux – Objectifs de conservation » du Document d'Objectifs.

Mme POTIN présente les perspectives financières et dispositifs liés au nouveau Plan de Développement Rural Régional (PDRR) pour la période 2014-2020 (voir diapositive dans le diaporama disponible au lien indiqué ci-dessous). Dans ce nouveau programme, le Conseil Régional PACA devient l'autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) à la place de l'Etat. Ce projet de PDRR (définissant les orientations stratégiques régionales pour l'utilisation du FEADER) doit encore être validé par la Commission européenne pour entrer en application.

Mme Leber-Boyer présente ensuite le nouveau dispositif de mesures agro-environnementales qui s'appliquera en Clarée dès 2015.

Le diaporama est disponible en téléchargement sur le site internet Natura 2000 Hautes-Alpes : [http://hautes-alpes.n2000.fr/sites/all/files/hautes-alpes/documents/CLAREE/Copil%20Claree%2024\\_11\\_2014.pdf](http://hautes-alpes.n2000.fr/sites/all/files/hautes-alpes/documents/CLAREE/Copil%20Claree%2024_11_2014.pdf)

**Seuls les remarques et échanges avec les participants sont présentés ci-après.**

M. Chevalier précise qu'il n'y a pas, a priori, d'autres troupeau bovin que celui de la Vallée Etroite sur la commune.

J.-M. Reymond demande à ce que soit ajoutée la Réserve de chasse de l'Infernet sur Val des Prés.

S. Barelle informe que l'opération Grand Site a redémarré en 2014, avec une forte volonté des nouveaux élus de relancer le projet. 70 à 80% des actions prévues dans le plan de gestion ont été réalisées et la suite sera réalisée avec un nouveau maître d'ouvrage.

Mme Vanderpert indique que le plan de gestion du Marais de Névache est en cours de révision par le CEN-PACA. Il n'y a pas eu d'inventaire flore en 2014 mais des compléments d'inventaires entomologiques ont été réalisés. La finalisation est prévue pour la fin de l'année 2014.

M. Gaucher fait le point sur l'état d'avancement de l'étude hydraulique et hydro-physique en cours sur la Clarée : la première étude Artelia est bouclée, les plans de gestions des matériaux solides et de l'entretien de la végétation sont en cours d'élaboration. Le plan de gestion permettra de définir l'espace de mobilité potentiel de la rivière. A noter que la compétence Gémapi (« gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ») sera transférée aux collectivités locales en 2016.

M. Barbero rappelle les principales étapes de création et d'étude du site Natura 2000, puis de rédaction du Document d'Objectifs présenté aujourd'hui. Il explique que ce document répond aux objectifs du Réseau Natura 2000. Il invite les élus et les autres acteurs du territoire à apporter des idées et remarques pour nourrir la définition de la gestion du site (ex : instabilité des habitats et limite fluctuante entre prés de fauche et mélézins : la présence de bovins peut apporter des solutions, etc.) pour contribuer à la rédaction du second tome (« objectifs et mesures de gestion »). Les mesures de gestion pourront donc évoluer en fonction des propositions des uns et des autres et le document sera amendé par les résultats des compléments d'inventaires, qui s'avèrent nécessaires sur certaines thématiques (zones humides, mousses, chauves-souris...). Un travail commun avec l'opération Grand Site est indispensable : il est nécessaire de relier la conservation du patrimoine naturel à celle du patrimoine culturel bâti. Lors de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme, un rappel de Natura 2000 est à réaliser dans le rapport de présentation, notamment au niveau de l'état initial de l'environnement.

Concernant l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire « Fourrés à Pin mugo », particulièrement rare en France (2 sites seulement) et qui a en partie motivé la désignation du site, il est à noter l'introgression (hybridation) des pins mugos par le pin à crochets dans le massif des Acles.

M. Blanchard demande la précision de la cartographie des habitats (échelle 1/50 000<sup>e</sup> ou 1/25 000<sup>e</sup>).

M. Abdulhak répond que l'échelle de travail est différente de l'échelle de restitution pour la cartographie des habitats. Le travail réalisé en 2005 par P. Gillot, bien qu'initialement restitué au 1/50 000<sup>e</sup>, est suffisamment précis pour permettre une utilisation au 1/25 000<sup>e</sup>.

M. Blanchard demande pourquoi certaines pinèdes sylvestres identifiées comme telles dans

l'aménagement de la forêt sont cartographiées en pinèdes à crochets dans le DOCOB.

Mme Vivat et M. Barbero précisent que les cartographies du plan d'aménagement de la forêt et du DOCOB n'ont pas les mêmes vocations et n'ont pas la même méthodologie d'élaboration. Un habitat Natura 2000 ne se définit pas par l'espèce dominante mais par un cortège d'espèces : cela peut expliquer les divergences observées.

M. Blanchard s'interroge sur l'enjeu local de conservation des sapinières-pessières qui a été identifié comme très fort alors que l'habitat n'est pas aussi rare que celui du pin mugo et que la gestion forestière a permis son maintien jusqu'à présent.

M. Barbero explique l'intérêt biogéographique des sapinières-pessières des Alpes du sud et souligne la grande rareté de cet habitat avec des écotypes de sapins très particuliers.

M. Abdulhak ajoute qu'il est indispensable d'être vigilant dans le cadre de gestion forestière (et donc des interventions humaines réalisés) compte-tenu de la sensibilité du milieu même si la gestion actuelle n'a pas jusqu'à présent engendré de dégradations. Une modification des orientations de gestion ou des modes d'exploitation sont potentiellement susceptibles de dégrader cet habitat. Même chose pour le Sabot de Vénus qui a un niveau d'enjeu plus fort que celui du Dracocéphale d'Autriche du fait des activités humaines potentiellement impactantes concernant ses stations, comme la gestion forestière, les activités humaines sur la station de Dracocéphale étant quasi-inexistantes.

Mme Vivat explique que la valeur patrimoniale globale et le niveau de risque global (donc à l'échelle de l'Europe) n'ont pu être évalués pour un certain nombre d'habitats. Le rapportage Natura 2000 (suivi de l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces à l'échelle européenne) s'intéressant à l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et non à leur valeur patrimoniale, ses résultats ne sont pas transposables ici.

Mme Souleys demande la modification du titre du paragraphe « Les impacts des activités agricoles et pastorales sur les habitats d'intérêt communautaire » et propose une nouvelle rédaction « Problématiques liées aux activités agricoles et pastorales ».

Mme Homand précise que la station de Sabot de Vénus du Bois des Bauches est suivi depuis 30 ans par Arnica Montana et demande à ce que cela soit mentionné dans le DOCOB.

Mme Girard informe que concernant les nouvelles mesures agro-environnementales, la Chambre d'Agriculture s'est positionnée comme opérateur pour la rédaction et l'animation des PAEC (Projets agro-environnementaux et climatiques) par défaut, afin qu'aucune commune des Hautes-Alpes ne soit oubliée. La rédaction des PAEC se fait de façon collégiale dans les Hautes-Alpes en réunissant les acteurs de l'agriculture (Chambre et CERPAM), des Parcs (national et naturels régionaux) et de l'environnement (chargés de mission Natura 2000, CEN-PACA, Fédération de chasse...). Cette rédaction se fait dans l'urgence, sachant que l'appel à projets de la Région PACA a été publié en octobre et qu'ils doivent être rendus au plus tard le 31/12/2014. Les PAEC qui seront présentés fin décembre pourront être réajustés les années suivantes en cas de nécessité. Le ciblage des mesures est assez contraint donc les possibilités d'adaptions au territoire sont limitées. Un Comité de Pilotage qui présentera les PAEC aux acteurs du territoire est prévu le 19/12/2014 à Châteauroux-les-Alpes.

Les demandes de modifications validées pendant la réunion seront intégrées au document.

Sur cette base, C. Potin propose de voter pour la validation du document :

- 17 voix pour
- 0 voix contre
- 1 abstention (ONF)

Pour l'élaboration du Tome 2, des groupes de travail seront constitués autour de 4 thématiques et se réuniront en février 2015 :

- Forêt et sylviculture
- Agriculture
- Communication - tourisme
- Scientifique (habitats - faune - flore)